

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU DOMAINE-DU-ROY  
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

**SÉANCE SPÉCIALE DU 11 DÉCEMBRE 2023**

À une séance spéciale du conseil municipal légalement tenue le 11 décembre 2023 à 16 h 30, au lieu ordinaire des sessions et sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon.

Sont également présents, les membres du conseil:

Claude Martel  
Josée Crane  
Vital Dumais  
Laurier Girard  
Réal Bérubé

Mme la conseillère Nathalie Côté est présente en visioconférence.

Formant quorum.

---

**Ordre du jour**

**OUVERTURE**

1. Ouverture de la séance spéciale par Mme la mairesse
  2. Renonciation à l'avis de convocation
  3. Lecture et approbation de l'avis de convocation et de l'ordre du jour
  4. Contrat d'entretien des rues municipales
  5. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation – contrat d'entretien des rues municipales
  6. Période de questions
  7. Levée de l'assemblée
- 

**1. OUVERTURE PAR MME LA MAIRESSE**

Mot d'ouverture de la séance est fait par Mme la Mairesse.

**2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Résol. 23-249

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers de renoncer à l'avis de convocation et d'accepter de discuter des sujets à l'ordre du jour.

**ACCEPTÉE**

**3. LECTURE ET APPROBATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DE L'ORDRE DU JOUR**

Résol. 23-250

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance de l'ordre du jour et de l'avis de convocation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour et l'avis de convocation soient acceptés tels que rédigés et reçus.

**ACCEPTÉE**

**4.**  
Résol. 23-251

**CONTRAT D'ENTRETIEN DES RUES MUNICIPALES**

ATTENDU les documents d'appel d'offres pour le contrat de services lié au déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité de Lac-Bouchette pour 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, lequel contrat a été accordé à Transport C.J.Z. Inc. ;

ATTENDU la clause 3.10, 5<sup>e</sup> alinéa, desdits documents, laquelle autorise la Municipalité à résilier ledit contrat, de plein droit et sans qu'il soit nécessaire de motiver la résiliation, conformément à l'article 2125 du Code civil du Québec ;

ATTENDU QUE le solde du prix du contrat pour la saison 2023-2024 sera retenu au complet par la Municipalité, soit au montant de 70 583,17\$ taxes et retenue incluses ;

ATTENDU QUE tous les élus sont présents et renoncent au délai de disponibilité de toute documentation utile prévu à l'article 148 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers de résilier le contrat de services lié au déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la municipalité de Lac-Bouchette pour 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025, intervenu entre la Municipalité de Lac-Bouchette et Transport C.J.Z. ;

QUE cette résiliation soit effective dès l'adoption de la présente résolution ;

DE payer à l'entrepreneur les sommes dues pour les travaux réellement effectués jusqu'à la résiliation du contrat, en soustrayant du solde du prix du contrat pour la saison 2023-2024 toute réduction liée à l'étendue du contrat ;

DE réserver tous les droits et recours de la Municipalité de Lac-Bouchette ;

DE transmettre copie conforme de la présente résolution à Transport C.J.Z. Inc.

**ACCEPTÉE**

**5.**  
Résol. 23-252

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION –  
CONTRAT D'ENTRETIEN DES RUES MUNICIPALES**

ATTENDU QUE la Municipalité a résilié le contrat d'entretien des rues municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin de faire l'entretien des rues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. le directeur général Jean-Pierre Tremblay à demander des soumissions sur invitation afin de trouver un entrepreneur pour exécuter le contrat d'entretien des rues municipales pour l'année 2023-2024.

**ACCEPTÉE**

**6. PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question.

**7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Résol. 23-353

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée;

Il est 16 h 50.

**ACCEPTÉE**

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.